

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 26 novembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 20/11/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Excusé : JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : ANDASMAS Anissa

**Délibération N° DE 85-2020**

**Objet : Fonds de concours 2020 – Ville de Douarnenez (fonctionnement piscine)**

**Rapporteur : Philippe AUDURIER**

L'article L5214-16 du CGCT prévoit qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés ».

Dans sa volonté de permettre aux usagers des 4 communes rurales de bénéficier des mêmes tarifs que la ville de Douarnenez et également de continuer à accorder la gratuité d'accès à la piscine aux scolaires de l'ensemble du territoire de Douarnenez communauté, il est proposé au conseil communautaire de verser un fonds de concours à la Ville de Douarnenez.

Le calcul du fonds de concours tient compte du déficit mutualisable de la piscine auquel on ajoute un pourcentage de fréquentation des 4 communes rurales.

Pour 2019, il se traduit comme suit :

Base de coûts mutualisables	Recettes	Déficit mutualisable	Ratio fréquentation	Contribution
190 730 €	93 896 €	- 96 834 €	11 %	10 652 €

**Vu l'avis de la commission Finances du 9 novembre 2020,**

**Vu l'avis du bureau communautaire du 16 novembre 2020,**

**Il est proposé :**

- **De verser à la ville de Douarnenez un fonds de concours à hauteur de 10 652 € correspondant à la contribution 2020.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 26 novembre 2020**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**

